

MAIRIE DE TOUCY

CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 27 Mai 2015 A 20 heures
--

Convocation du 22 mai 2015
Affichage du 1^{er} juin 2015

Le **27 mai 2015 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Jean-Jacques GUILLOTOT par Patrice VICART, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU

Absent(s): Marcel ROBIN

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Catherine BARBIER

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

Tirage au sort sur les listes électorales d'Egleny, de Fontaines et de Toucy (9 électeurs).

En présence de Mme le Maire d'Egleny et M. le Maire de Fontaines, les électeurs suivants sont tirés au sort :

EGLENY	GALLET Jacky
FONTAINES	DE BOLLIVIER veuve GAUFILLET Mireille
FONTAINES	FLUCKIGER Laurent
TOUCY	SAJET Martine
EGLENY	MARTIRE épouse RAGON Jacqueline
FONTAINES	THOMAS épouse SADLER Madeleine
FONTAINES	BOIVIN épouse GARCIA Brigitte
FONTAINES	PETIT Henri
TOUCY	COMPERAT Jean

Ensuite le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2015. Gilles DEMERSSEMAN demande à ce que soit rajoutée l'intervention de son groupe :

Intervention de Gilles Demersseman (Toucy au cœur de la Puisaye) CM du 27 mai 2015.

MAIRIE DE TOUCY

« Je souhaiterais revenir, nous souhaiterions revenir sur le propos liminaire au vote des budgets, tenus par l'adjoint aux finances lors du dernier conseil municipal.

Ces propos n'ayant pas été reportés de par son choix dans le PV, il n'a pas été possible d'y faire figurer les réponses apportées, je tiens donc, nous tenons donc, à les re préciser ici, et quitte à faire les compléter.

Partant d'un positionnement clair mais constructif que j'avais, nous avons évoqué, lors du premier conseil de la mandature, nous ne pouvons nous accommoder de ces laïus réguliers et polémiques.

Que je me souviene, et nous nous souvenons, que lors de la campagne municipale, figurait dans un document de votre liste, une référence à un courrier du Préfet soulignant que les finances de la commune tout en appelant à une gestion prudente, était satisfaisantes. Cela nous semble en décalage avec les propos alarmistes tenus régulièrement par l'adjoint aux finances.

Je tiens à vous préciser que l'emploi du "nous" caractérise bien une parole partagée et non propre à moi seul.

Les références incessantes au "poids de l'héritage", remontant à la Reine Victoria ou plus localement à Paul de France ne me semble, ne nous semble, plus de mise.

Le raisonnement développé sur la non nécessité de la nouvelle école maternelle se voit régulièrement contredit par les travaux de mises au normes nécessaires dans l'ancien bâtiment aujourd'hui destiné à accueillir le centre de loisirs.

Je pourrais revenir sur la taille des locaux également mise en cause, mais est-il utile d'expliquer longuement la situation dans laquelle nous serions aujourd'hui avec des salles de classe à 45m² pour y accueillir près de 30 élèves. (Je faisais partie des parents qui ont poussé à l'augmentation des surfaces et donc des coûts, j'assume).

Si les choix architecturaux peuvent toujours se débattre, il me semble (nous semble) que dénoncer la qualité du bâti de l'école en en faisant peser la responsabilité à la municipalité précédente relève de la facilité ... Finalement, ne pourrait on pas reprocher le même manque d'expertise des élus pour les choix faits sur la station d'épuration, conduisant à des reprises de travaux et d'équipements évoqués lors du dernier conseil ?

Un dernier point, pour ne pas être trop long. Si, je partage, nous partageons, la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques, les parallèles faits avec d'autres collectivités de nature plus urbaine ou de taille bien plus importante que Toucy ne nous semble pas juste et opportune.

La baisse des subventions aux associations n'a pas le même impact sur une commune bien dotée en équipements municipaux que sur une petite ville pour laquelle l'ensemble de la dynamique repose sur la vie et l'initiative des associations locales.

Dernière indication, la part des charges de personnels dans le budget de fonctionnement préconisé par l'adjoint aux finances (passer de 52 à 35%) représenterait une baisse de 33%, en fait la suppression de plus de 3 employés territoriaux sur 10. Est ce à dire qu'au delà des transferts de compétences, les employés communaux aient si peu à faire ?

Est ce ainsi que l'on pourra envisager l'entretien, l'administration de la commune, de relancer son attractivité et de vendre, par exemple, des terrains dans le lotissement ?

Chaque semaine, nous participons au travail des commissions municipales dans un esprit constructif, manifestant avec autant de sincérité nos désaccords que nos soutiens. Nous nous voulons, le cas échéant, force de proposition dans le sens de l'intérêt de tous et de la commune. C'est cet esprit qui nous anime et non l'entretien de polémiques politiciennes circonstancielles. Faisons tous de la politique, ... au sens de la participation à la gestion de notre cité ».

MAIRIE DE TOUCY

Tous les membres présents signent le registre.

- Tirage au sort jurés d'assises.
- Participation syndicat collège et lycée de Toucy : transports scolaires.
- SIVU du train touristique : subvention.
- Contentieux Domanys : îlot Paul Defrance.
- Subventions aux associations.
- Indemnités receveur municipal.
- PLUI : prévision d'un zonage pour les permis de démolir.
- Cimetière : columbarium.
- Salle polyvalente : réfection électricité toilettes.
- Maison du football.
- Questions diverses.

PARTICIP FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES 2014/2015 (DE 2015 34)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la répartition des contributions aux charges de fonctionnement 2014/2015 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrits au budget 2015.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2014/2015, la participation totale de notre commune s'élève à 3 441,43 € soit :

- 2 271,40 € pour 41 élèves transportés tous établissements confondus,
- 1 170,03 € pour 129 élèves scolarisés au collège de Toucy.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

INSCRIT la dépense correspondante au budget.

COTISATION 2015 SIVU DU CHEMIN DE FER (DE 2015 35)

Les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT, à l'unanimité,

le versement de 8 466 € au titre de la cotisation 2015 pour le SIVU du Chemin de Fer (2822 habitants à 3 €).

La dépense correspondante, prévue au budget primitif 2015, sera imputée à l'article 6554 Contributions aux organismes de regroupement.

CONTENTIEUX YONNE HABITATION : ILOT PAUL DEFRACTE (DE 2015 36) **(non transmis au contrôle de légalité)**

Le Maire explique qu'un contentieux oppose Yonne Habitation à la commune de Toucy. Le 19 mars 2013, la commune de Toucy reçoit un courrier en recommandé avec accusé de réception expliquant que Yonne Habitation avait acquis des parcelles sises rue Paul Defrance (une habitation, un bâtiment à usage industriel, des bureaux, une cour et du terrain) en vue de construire des logements sociaux.

L'acte de vente précisait que : "le vendeur reconnaît avoir été informé par son Notaire de son obligation de procéder à des investigations pour s'assurer de l'absence dans le passé

MAIRIE DE TOUCY

d'exploitation sur l'immeuble objet des présentes installations classées soumises à autorisation ou qui auraient dû l'être". La commune déclarait dans le même acte qu'à sa connaissance les lieux n'étaient pas pollués.

En 2007, Yonne Habitation a construit 23 logements locatifs ainsi que 3 habitations destinées à la vente.

En 2012, au moment de la signature d'un acte de vente d'une habitation, le Notaire instrumentaire a suspendu la signature de l'acte constatant qu'une activité industrielle avait été exercée et laissait supposer l'existence de risques environnementaux éventuels.

Yonne Habitation a procédé à des investigations et a constaté que la société TRAITHER avait exploité une installation classée et accuse la commune de Toucy de fausses déclarations.

La société d'HLM a procédé à différentes études et diagnostics de sols et demande le remboursement de ces frais à la commune de Toucy. Yonne Habitation indique également dans son courrier qu'elle se réserve le droit de rechercher la responsabilité de la Commune s'il advenait que la présente pollution les oblige à engager des travaux pour éradiquer la situation.

Le 19 avril 2013, le Maire répond à Yonne Habitation que le terrain d'assiette de construction des pavillons n'avait jamais été utilisé industriellement puisqu'il s'agissait de jardins.

Depuis cette date, Yonne Habitation a envoyé différents courriers en recommandé avec accusé de réception à la commune de Toucy et a procédé à des analyses de sol d'un montant de 11 503.78 € pour suspicion de pollution dont le remboursement est demandé à la ville de Toucy.

L'analyse des sols n'a pas révélé de pollution.

Le bureau du Conseil d'Administration de Yonne Habitation a mandaté son Directeur Général pour ester en justice dans le cas où la commune refuserait le remboursement de cette somme.

Le 20 avril 2015, M. le Maire Michel KOTOVTCHIKHINE et l'Adjoint aux Finances Philippe BLOT ont rencontré Mme la Directrice de Yonne Habitation afin d'aborder certains sujets spécifiques au Foyer Logement. En fin d'entretien, la Directrice a souhaité aborder le contentieux de l'îlot Paul DeFrance.

Après échange des 2 parties, il est proposé de partager la facture de 11 503.78 € à parts égales entre la commune de Toucy et Yonne Habitation avec étalement de la dette sur 2 ans (2015 et 2016) pour la ville de Toucy. Cette proposition est validée par Yonne Habitation.

Le Conseil Municipal,

après débat et vote (Pour : 2 voix, Contre : 20 voix)

N'accepte pas ce compromis et propose de s'adresser à un conseil.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2015 37)

Vu la commission subventions du 12 juin 2015,

Christine PICARD, 1er Adjoint aux Associations, présente le tableau des subventions pour l'année 2015.

Sur proposition de Christine PICARD, 1er Adjoint aux Associations, les subventions suivantes ont été accordées à l'unanimité :

Associations toucycoises :

ACIT (Fonctionnement)	3 200
AGAP	200

MAIRIE DE TOUCY

Amis de la Vallée de l'Ouanne	150
Comité Jumelage (Fonctionnement)	400
Employés territoriaux	1 000
FNACA (Fonctionnement)	100
Sur le chemin de la maison	300
Centre de Secours de Toucy	400
Vieux Toucy	1 000
TOTAL	6 750

Animations d'été :

Entente Haute Ouanne	400
Animation été	1 000
AATY/TTPPF	600
TOTAL	2 000

Laurent BONNOTTE, délégué aux sports, présente le tableau des subventions pour l'année 2015.

Sur proposition de Laurent BONNOTTE, délégué aux sports, les subventions suivantes ont été accordées à l'unanimité :

Associations sportives :

Gym Toucy	150
Judo club	1 200
UST Omnisports	25 000
Vélo club de Toucy	5 000
Canoë kayak	1 000
Rugby Toucycois	2 000
TOTAL	34 350

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL (DE 2015 38)

Vu la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 97.

Vu le décret N° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu les arrêtés ministériels du 16 septembre 1983 et du 16 novembre 1983 fixant respectivement les conditions d'octroi des indemnités de budgets et de conseils aux receveurs des communes et des établissements publics.

Vu la prise de fonction de Mme Marie-Claire BOURGEOIS en qualité de Chef de Poste intérimaire de la Trésorerie de Toucy à compter du 23 janvier 2015.

Vu la prise de fonction de M. Bertrand THIBAULT en qualité de Chef de Poste de la Trésorerie de Toucy à compter du 4 mai 2015.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires à Mme Marie-Claire BOURGEOIS à compter du 23 janvier 2015 jusqu'au 3 mai 2015.

DECIDE d'attribuer les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires à M. Bertrand THIBAULT à compter du 4 mai 2015 et pour la durée du mandat.

MAIRIE DE TOUCY**PLUI : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR (DE 2015 39)**

Vu la délibération N° 196/2014 de la Communauté de Communes Coeur de Puisaye prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L421-3 précisant que les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir.

Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc dans l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire, excepté ceux inscrits dans l'article R421-29, exemptés en tout état de cause de permis de démolir et ce, quelle que soit la situation des terrains (démolitions couvertes par le secret de la défense nationale, démolitions effectuées en application du Code de la Construction et de l'Habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du Code de la Santé Publique sur un immeuble insalubre, les démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive, les démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du chapitre 1er du Titre IV du livre 1er du Code de la Voirie Routière, les démolitions de lignes électriques et de canalisations).

Le PLUI étant approuvé le 31 octobre 2014, il convient de définir à nouveau les modalités d'exercice de la procédure du permis de démolir.

Le Conseil Municipal, après débat,

DECIDE, à l'unanimité,

D'INSTAURER en application des dispositions de l'article L421-3 du Code de l'Urbanisme, la procédure du permis de démolir sur l'intégralité du territoire communal, à l'exception des démolitions visées à l'article R421-29 du Code de l'Urbanisme.

D'AUTORISER M. le Maire ou un adjoint ayant reçu délégation à accomplir toutes formalités à cet effet.

CIMETIERE : FOURNITURE ET POSE COLUMBARIUM (DE 2015 40)

Vu la commission travaux du 26 mai 2015.

Considérant la consultation du 30 janvier 2015 pour la fourniture et pose d'un columbarium de 9 cases.

Le Conseil Municipal, après vote (Pour : 20 voix, Abstention : 1 voix)
Mme Christine PICARD sort de séance et ne prend pas part au débat, ni au vote.

ACCEPTE la proposition des Ets PICARD de Toucy, pour la fourniture et la pose de 9 cases rose Boréal suivant l'échéancier suivant :

- 2015 : 4 cases pour un montant de 3 100 € TTC
- 2016 : 3 cases pour un montant de 2 325 € TTC
- 2017 : 2 cases pour un montant de 1 550 € TTC

MAIRIE DE TOUCY

1 banc sera offert

La dépense est inscrite au budget en section d'investissement.

SALLE POLYVALENTE : REFECTION ELECTRICITE TOILETTES (DE 2015 41)

Suite à un premier dégât des eaux en fin d'année 2014, le plafond des toilettes hommes de la salle polyvalente s'est effondré.

Le 7 mai 2015, une fuite de lavabo à l'étage a endommagé le circuit électrique des toilettes qui, par mesure de sécurité, a été coupé et les sanitaires fermés.

Compte tenu de l'urgence à réhabiliter le plafond des toilettes de la salle polyvalente et surtout mettre au norme le circuit électrique, pour une utilisation normale de la salle polyvalente, le Maire sollicite le Conseil Municipal, pour entreprendre rapidement la remise aux normes électriques des sanitaires.

Le Conseil Municipal,

CHARGE le Maire de solliciter plusieurs devis pour la remise aux normes de l'installation électrique des sanitaires de la salle polyvalente.

AUTORISE le Maire à engager les travaux le plus rapidement possible afin de maintenir toutes les activités prévues prochainement.

DIT qu'un budget maximum de 5 000 € est accepté pour les travaux d'électricité et la pose d'une VMC.

MAISON DU FOOTBALL : REMBT MATERIAUX (DE 2015 42)

Vu la délibération N° DE_2015_27 du 14 avril 2015 décidant de prendre en charge des travaux supplémentaires à hauteur de 2 000 € pour la maison du foot.

Considérant que cette somme était prévue pour des achats de matériaux mis en oeuvre par les bénévoles de la section football.

Considérant que ces matériaux ont fait l'objet d'une facturation en fin d'année 2014 au nom de l'association UST football et qu'il y a impossibilité de refaire la facture au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser la somme de 2 000 € à l'UST football pour le règlement de ces dits matériaux.

QUESTIONS DIVERSES

Ville d'appui: le Maire indique que la consultation pour les 2 parkings va être prochainement lancée par le cabinet EXPRESSION VERTE.

M. PROU d'Expression Verte a pris contact avec le responsable de la DDT pour fournir des précisions quant à la demande de subvention au titre des amendes de police.

A la demande du Conseil Départemental, une délibération plus affinée au niveau de l'estimation de l'opération Ville d'Appui devra être prise lors du prochain conseil municipal.

CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE AVEC LE COLLEGE DE TOUCY (DE 2015 43)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental de l'Yonne, le Collège Pierre Larousse de Toucy, la commune de Toucy et l'Union Sportive Toucyoise

MAIRIE DE TOUCY

ayant pour objet : l'utilisation de locaux scolaires (gymnase du collège) en vue d'une activité soit culturelle, soit sportive, soit sociale ou société éducative définie comme pratiques sportives et événements organisés dans le cadre de l'Union Sportive Toucycoise.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|-------------------------|---|
| ❖ Jeudi 28 mai 2015 | 20 h 30 Conseil communautaire à Mézilles |
| ❖ Dimanche 31 mai 2015 | Vide greniers rugby |
| ❖ Jeudi 4 juin 2015 | 19 h Commission bulletin municipal |
| ❖ Samedi 13 juin 2015 | 14 h à 20 h Fête de l'Ecole de musique de Puisaye |
| | 16 h AG Vieux Toucy |
| ❖ Mercredi 17 juin 2015 | 19 h Commission pour la restauration scolaire |
| ❖ Jeudi 18 juin 2015 | 19 h RV au cimetière commémoration Appel du 18 juin |
| | 17 h 30 Gala du Judo |
| ❖ Vendredi 19 juin 2015 | 18 h Kermesse école maternelle |
| | 20 h Fête de la musique |
| ❖ Samedi 20 juin 2015 | 20 h Conseil Municipal |
| ❖ Mercredi 24 juin 2015 | 18 h Réception à la mairie médaillés et |
| ❖ Vendredi 26 juin 2015 | Souscripteurs panneau Autoroute |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

PARTICIP FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES 2014/2015 (**DE_2015_34**)

COTISATION 2015 SIVU DU CHEMIN DE FER (**DE_2015_35**)

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (**DE_2015_37**)

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL (**DE_2015_38**)

PLUI : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR (**DE_2015_39**)

CIMETIERE : FOURNITURE ET POSE COLUMBARIUM (**DE_2015_40**)

SALLE POLYVALENTE : REFECTION ELECTRICITE TOILETTES (**DE_2015_41**)

MAISON DU FOOTBALL : REMBT MATERIAUX (**DE_2015_42**)

CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE AVEC LE COLLEGE DE TOUCY (**DE_2015_43**)